



**HALL B**  
**APPARTEMENT DE 4 PIÈCES**  
 n° B 11 au 1er étage

ENTRÉE	4,59 m <sup>2</sup>
SÉJOUR / CUISINE	24,24 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12,13 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10,13 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9,72 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	3,18 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	6,23 m <sup>2</sup>
WC	1,57 m <sup>2</sup>
DÉGAGEMENT	5,99 m <sup>2</sup>
RANGEMENT	1,70 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>79,48 m<sup>2</sup></b>
TERRASSE	16,18 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>95,66 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

AP allège pleine	☐ sèche-serviette
AV allège vitrée	R réfrigérateur
VR volet roulant	LV lave vaisselle
VC volet coulissant	LL lave linge
GC garde corps	C cuisson
☐ soffite/faux plafond	TRI tri sélectif
ETEL esp tech elec du logt	LC linéaire complémentaire
PL placard	
fenêtre	pf coulissante
porte fenêtre	fenêtre fixe

Echelle :

Indice A Février 2024

Conformément à la réglementation, ce plan est :

**EVOLUTIF** **PMR**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »



ATELIERALLIONE  
 ARCHITECTES